

Autre site - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **OUI**Domaine d'études principal : **Sciences**Organisé par: **Ecole polytechnique de Louvain (EPL)**Sigle du programme: **CYSE2M** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Prérequis entre cours	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	3
Informations diverses	4
Conditions d'accès	4
Evaluation au cours de la formation	6

CYSE2M - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme est organisé conjointement par l'ULB, l'UCL, l'UNamur, l'Ecole Royale Militaire et deux Hautes Ecoles: HEB et HELB, dont l'ULB est l'établissement référent.

La gestion administrative de ce programme est confiée à l'ULB.

Les informations sont disponibles sur le site de l'[ULB](#)

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir l'[ULB](#), pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

CYSE2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

CYSE2M Programme

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

CYSE2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2^e cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir l'**ULB**, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique			
Bacheliers étrangers			

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Diplômes	Accès	Remarques
BA en automatisation - crédits supplémentaires entre 30 et 45	Les enseignements supplémentaires éventuels peuvent être consultés dans le module complémentaire .	Type court
BA en domotique - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique de gestion - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation automatique - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation gestion technique des bâtiments - domotique - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique - crédits supplémentaires entre 30 et 45		
BA en informatique, orientation développement d'applications - crédits supplémentaires entre 30 et 45		

BA en informatique, orientation informatique industrielle - crédits supplémentaires entre 30 et 45

BA en informatique, orientation réseaux et télécommunications - crédits supplémentaires entre 30 et 45

BA en informatique, orientation sécurité des systèmes - crédits supplémentaires entre 30 et 45

BA en informatique, orientation technologies de l'informatique - crédits supplémentaires entre 30 et 45

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			

Masters

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir [l'ULB](#), pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».